

**25.—Evaluation, le 31 mars 1930 et 1931, des titres de rente viagère émis en vertu de la loi des rentes viagères sur l'Etat de 1908.**

Système adopté.	1930.			1931.		
	Nombre.	Valeur des rentes achetées.	Capital affecté à ces achats au 31 mars 1929.	Nombre.	Valeur des rentes achetées.	Capital affecté à ces achats au 31 mars 1930.
1. Rentes viagères imméd...	2,497	1,159,669	9,209,660	2,830	1,282,175	10,313,299
2. Rentes viag. avec garantie	991	330,266	3,390,243	1,101	368,054	3,754,671
3. Reversibles.....	524	288,970	3,245,270	630	332,931	3,705,453
4. A terme.....	6,171	2,114,215	4,875,722	7,220	2,683,347	5,795,471
<b>Totaux.....</b>	<b>10,183</b>	<b>3,893,123</b>	<b>20,720,895</b>	<b>11,781</b>	<b>4,666,507</b>	<b>23,568,894</b>

Tous ces chiffres indiquent clairement que les Rentes viagères de l'Etat jouissent d'une popularité toujours croissante, surtout depuis 1921. Les recettes effectives attribuables aux achats ont atteint leur maximum en 1928 et 1929, mais quant au nombre de contrats, le chiffre-record a été enregistré en 1931, avec 444 contrats de plus qu'en 1929. Ces faits s'expliquent par la situation économique en 1929 et après. Le fonds, qui au 31 mars 1931 avait presque vingt-deux ans d'existence, accuse un accroissement remarquable; de \$14,719,000 qu'il était en 1928 il a atteint \$23,307,000 en 1931.